

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 Juillet 2011

3ème séance

Ouverture de la séance à 18h50

Appel nominal :

<u>Ont donné procuration :</u> Catherine CHAMBRAS à Jean-Pierre LAVAUD Marie-Christine MACHEMY à Jean-Paul GRADOR François BORDILLON à Jean-François BUISSON Catherine DAVID à Nathalie RAUFLET Roger FAGES à Marie-Françoise FLAGEOLET Laurent PERRIER à Laëtitia ROUGERIE Frédérique REAL à Sophie DESSUS Eric SAUBION à Frédéric LLOPIS	<u>Absents :</u> Jean-Pierre LAGERSIE
---	---

DECISIONS :

- Le 01 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'Atelier l'Age de Pierre
- Le 06 Juillet 2011 contrat d'entretien des espaces verts souscrit avec l'entreprise « Services Prox Chantiers » 2010-2012
- Le 11 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'orchestre Groupe PARIS-MOSCOU
- Le 13 Juillet 2011 contrat d'engagement avec « Le Grenier Sans Frontières »
- Le 15 Juillet 2011 contrat d'engagement avec « La Petite Fabrique Solidaire »
- Le 15 Juillet 2011 contrat d'engagement avec le Centre Chorégraphique d'Echange Artistique
- Le 21 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'entreprise AVRIL EN SEPTEMBRE
- Le 21 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'entreprise LES COUSINS
- Le 21 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'association ANIMAKT
- Le 21 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'entreprise SICALINES
- Le 21 Juillet 2011 contrat d'engagement avec l'association ARIANE PRODUCTIONS
- Information sur le transport régulier des élèves vers des établissements scolaires d'Uzerche – Ecole Maternelle, Ecole Elémentaire – Collège Gaucelm Faidit

I - DELIBERATIONS

Avis sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par M le Préfet :

Considérant, que la communauté de communes du Pays d'Uzerche forme un ensemble de plus de 5 000 habitants, géographiquement cohérent, avec une perspective de développement économique, et d'importantes réalisations pour un budget relativement limité,

Considérant qu'au préalable, l'idée consistait à regrouper les communautés de communes du Pays de Pompadour et de Lubersac-Auvézère, sans les intégrer au Pays d'Uzerche,

Rappelant que la communauté de communes est consciente des enjeux de la Révision Générale des Politiques Publiques et, en particulier, de la réforme des collectivités territoriales, au regard de la rationalisation et de la mutualisation des moyens ; qu'elle est convaincue de l'absolue nécessité de maîtriser et de réduire les charges de plus en plus importantes incombant aux collectivités du fait notamment des retraits de l'Etat ;

Considérant que la loi portant réforme des collectivités territoriales offre des possibilités de conventionnement réelles pour préparer les administrés à des regroupements intercommunaux et que, par conséquent, il paraît opportun d'engager prudemment ces changements par une politique de « petits pas » qui, dans un premier temps, trouverait avec le tourisme, une compétence à partager concrètement afin de créer une solidarité et une identité effectives pour notre territoire ;

Considérant néanmoins que si la communauté de communes des 3A devait se scinder, et si la communauté de communes du Pays de Pompadour devait rejoindre l'Agglomération de Brive, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche estime qu'il n'existe pas, dans la réalité, un bassin de vie commun à l'ensemble des communes issues des communautés de communes de Lubersac-Auvézère et du Pays d'Uzerche,

En revanche, considérant que certaines communes, telle Perpezac le noir, mais aussi toutes communes issues des « ex » communautés de communes de Lubersac, Pompadour, et des 3A, peuvent estimer avoir un avenir commun avec notre communauté, nous pourrions alors construire un nouvel EPCI, avec des communes limitrophes au pays d'Uzerche actuel, autour d'un avenir basé sur un développement économique et touristique, des services répondant aux besoins d'une population située au centre d'un triangle Limoges Brive Tulle, le long d'un axe routier et ferroviaire fort.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition formulée par M le Préfet auprès de la CDCI,
Les élus municipaux,

A l'unanimité

1/ SE PRONONCENT CONTRE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par M le Préfet, en ce qu'il regroupe les trois communautés de communes du Pays d'Uzerche, du Pays de Pompadour et de Lubersac-Auvézère,

2/ DEMANDENT le maintien de l'actuelle communauté de communes du Pays d'Uzerche, et l'extension de son périmètre aux communes de la communautés de communes des 3A qui en auront expressément délibéré dans le cadre de la présente procédure, ainsi qu'à la commune de Perpezac le Noir,

3/ SONT DISPOSES à étudier la mise en place de CONVENTIONS de coopération et/ou de mutualisation de compétences avec :

- la communauté de communes des 3A, selon le périmètre issu du nouveau schéma,
- les communes avec lesquelles un travail existe déjà dans le cadre d'un RPI, St Martin Sepert et St Pardoux Corbier.

S'agissant de la communauté de communes des 3A, les conventions précitées pourraient déboucher, dans un second temps, sur une fusion avec la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Le Secrétaire,

Guy LONGQUEUE

Le Maire,

Sophie DESSUS